



À LA DÉCOUVERTE DES HANDICAPS INVISIBLES

guide pratique d'information
et de sensibilisation



Produit par le service d'aide à l'inclusion des étudiants (SAIDE), en collaboration avec le bureau d'intervention et de prévention (BIP), à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap

le 3 décembre 2024

Contenu du guide pratique

Qu'est-ce qu'une situation de handicap ?	p.3
Modèle médical du handicap vs modèle social du handicap	p.3
Les handicaps invisibles	p.4
L'inclusion: une solution pour tous	p.5
Exemples de mesures inclusives univierselles	p.6
Prévenir la discrimination	p.7
Ressources et références au Collège	p.8

Qu'est-ce qu'une situation de handicap?

Lorsqu'on parle de "situation de handicap", nous faisons référence à un contexte où la participation d'une personne est limitée ou empêchée en raison d'obstacles présents dans son environnement.

Par exemple, une personne en fauteuil roulant ne pourra pas accéder à un cours situé au deuxième étage sans aide, si l'escalier est le seul moyen d'y parvenir. Dans ce cas, la personne est en "situation de handicap". En revanche, la participation de cette personne ne sera pas limitée dans toutes les situations ou activités.

Pour aller plus loin

- ★ [Gouvernement du Qc](#)
- ★ [Réseau international sur le processus de production du handicap](#)

Modèle social vs modèle médical

Cette approche met en lumière un changement de perspective fondamental sur le handicap.

Est-ce la personne qui est "handicapée" (modèle médical), ou bien est-ce l'environnement qui crée des obstacles à sa participation (modèle social) ?

L'important est de comprendre que la personne ne devient "en situation de handicap" que lorsqu'elle se heurte à ces barrières.

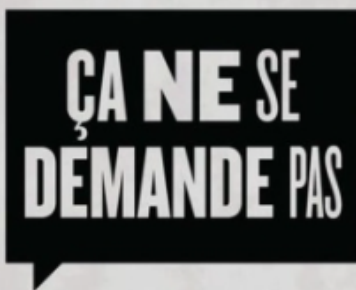
Les handicaps invisibles

Contrairement aux handicaps visibles, comme celui d'une personne en fauteuil roulant, les handicaps invisibles sont souvent difficiles à identifier pour l'entourage. Pourtant, ils peuvent créer des défis majeurs dans la vie quotidienne, que ce soit pour participer à des activités scolaires, professionnelles ou sociales.

Parmi ces handicaps invisibles, on trouve notamment les **troubles d'apprentissage**, les **troubles de santé mentale**, les **déficiences auditives ou visuelles**, ainsi que des **problèmes de santé divers**.



Pour en savoir plus,
visionnez ce reportage



Les handicaps invisibles

Série: "Ça ne se demande pas"

Saison 5, épisode 01 (25 min.)

Disponible sur Tou.tv (connexion obligatoire mais gratuite)

Ces obstacles sont souvent peu visibles et les personnes concernées, bien qu'elles ne soient pas toujours à l'aise pour en parler, peuvent éprouver des difficultés à obtenir l'aide ou les aménagements nécessaires.

Le défi réside dans le fait que ces handicaps invisibles ne sont pas toujours évidents à identifier, ce qui complique la mise en place de solutions adaptées.

L'inclusion: une solution pour tous

Certains pourraient penser que c'est à la personne elle-même de mentionner son handicap pour obtenir des aménagements. Mais est-ce vraiment nécessaire de connaître un diagnostic précis pour soutenir efficacement la participation et la réussite étudiante? De nombreuses personnes en situation de handicap invisible expriment que ce **caractère invisible** de leur handicap est à la fois un **avantage**, car il leur permet d'éviter la stigmatisation, et un **inconvenient**, car elles doivent constamment se justifier et expliquer leurs besoins pour obtenir de l'aide.

Puisque nous savons qu'une diversité prend place au sein de chaque salle de classe, il y aura fort probablement des personnes présentant différentes formes de handicap visibles ou invisibles. Ainsi, les mesures universelles (offertes à tous et à toutes) peuvent devenir un moyen efficace pour lever des obstacles.

Pour répondre aux différents défis vécus par les personnes en situation de handicap invisible, **repenser l'environnement** dans lequel elles évoluent permet de **lever des obstacles** à leur participation : en classe, au travail, à la maison. Quelques ajustements peuvent permettre à chaque personne de **participer pleinement et équitablement**. Ces ajustements profitent à tous et créent un environnement plus inclusif pour chaque personne, qu'elle soit inscrite ou non au service d'aide à l'inclusion des étudiants (SAIDE).

Vous êtes gestionnaire au Collège? Ces exemples d'ajustements peuvent vous inspirer afin de répondre aux besoins de membres de votre équipe, parce qu'il n'y a pas que des personnes étudiantes qui peuvent être en situation de handicap invisible.

Exemples de mesures inclusives universelles

Documents numériques

Proposer les documents en format numérique permet aux personnes dyslexiques d'utiliser la synthèse vocale, ou aux personnes allophones d'accéder à des traducteurs intégrés, par exemple.

Apprentissage actif

Encourager l'apprentissage par la pratique permet de soutenir la concentration et l'attention de toutes les personnes étudiantes, tout en rendant la classe plus dynamique.

Présentation multimodale

Varié les supports (explications verbales, schémas, vidéos, etc.) aide à la compréhension, notamment pour les personnes ayant des troubles du langage ou les personnes allophones.

Accessibilité des documents

En ajustant la taille de la police, la couleur des titres ou l'organisation des tableaux, vous permettez à des personnes malvoyantes ou dyslexiques d'accéder plus facilement aux informations.

Prise de notes assistée

Fournir à l'avance les présentations ou des notes de cours permet de soutenir les personnes qui ont des difficultés de prise de notes, que ce soit en raison de difficultés attentionnelles ou praxiques.

Temps supplémentaire pour les évaluations

Offrir un temps supplémentaire pour les examens bénéficie à de nombreuses personnes étudiantes, notamment celles qui ont des handicaps invisibles ou des besoins particuliers, sans qu'elles aient à en faire la demande.

Prévenir la discrimination

Lorsqu'une personne étudiante vit des situations de handicap visibles ou invisibles et qu'un diagnostic a été établi, elle peut rencontrer un membre de l'équipe du SAIDE pour évaluer sa situation et ses besoins. Si des situations de handicap se manifestent au cours de ses études collégiales, elles sont généralement causées par des obstacles présents dans l'environnement, empêchant une pleine participation. L'approche privilégiée pour prévenir ces situations est de lever ces obstacles de manière universelle et inclusive dans les salles de classe. Toutefois, lorsque ces mesures inclusives ne suffisent pas, des accommodements individuels peuvent être mis en place afin d'assurer des opportunités justes et équitables pour toutes les personnes étudiantes.

Traiter différemment une personne, ou un groupe de personnes, **en raison de son handicap ou d'un moyen pour pallier ce handicap**, constitue une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne. La discrimination peut prendre la forme d'une distinction, d'une exclusion ou d'une préférence.

Lorsque nous sommes informés qu'une personne étudiante ou membre de notre équipe est en situation de handicap et que des moyens pour pallier ce handicap doivent être mis en place, il est de notre responsabilité d'agir en conséquence. Cela, afin d'être en phase avec la loi et la [Politique pour contrer la discrimination, le harcèlement psychologique et la violence au Collège](#), mais surtout afin d'assurer un milieu d'études et de travail sain, sécuritaire et inclusif.

Ressources et références au Collège

Équipe du SAIDE

Pour en apprendre plus sur les diverses situations de handicap, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SAIDE. Consultez le site du SAIDE pour connaître la personne CSA attitrée à votre département.

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/services-adaptes-saide/personnel-enseignant#conseillers>

Conseillère pédagogique à l'inclusion

Pour vous accompagner dans la mise en place des stratégies pédagogiques inclusives visant l'élimination d'obstacles à la participation et la réussite étudiante, contactez Laurence Cournoyer, conseillère pédagogique à l'inclusion.

laurence.cournoyer@collegeahuntsic.qc.ca

Le BIP

Pour vous informer, consulter, signaler ou porter plainte relativement à une situation pouvant s'apparenter à de la discrimination, à de la violence, à du harcèlement ou à une forme de violence à caractère sexuel, contactez une conseillère du Bureau d'intervention et de prévention. C'est confidentiel.

[Prendre rendez-vous en ligne](#)

[Consulter la page du BIP](#)

Portail (auto)éducatif EDI

Ce portail propose plusieurs ressources inclusives abordant la diversité sous toutes ses facettes, dont des outils et documents de référence en lien avec les handicaps.

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/portail-edi>